

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 18 décembre 2020 à 11 h
Par Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Michael Tremblay, directeur du développement du territoire et des études techniques
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 00.

CA20 25 0323

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 décembre 2020.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions et requêtes du public.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par la conseiller Alex Norris la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA20 25 0324

Approbation des modifications par addenda à la convention avec l'organisme Maison de l'amitié, visant de nouvelles modalités de paiement pour la contribution financière de 20 597, 52 \$, toutes taxes applicables, pour la tenue de 3 marchés publics à l'été 2020.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'approuver les modifications par addenda à la convention avec l'organisme la Maison de l'amitié, visant de nouvelles modalités de paiement pour la contribution financière de 20 597,52 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison de l'amitié pour la tenue de 3 marchés publics pour l'été 2020.

Nom de l'organisme	Nom du marché public	Montant global
Maison de l'amitié	Marché fermier Sherbrooke	7 534,54 \$
Maison de l'amitié	Marché fermier Baldwin	6 292,13 \$
Maison de l'amitié	Marché fermier Laurier	6 770,92 \$
Total de la contribution financière modifiée		20 597,52 \$

D'approuver les addendas aux conventions initiales, dont une copie est jointe en annexe sommaire addenda.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1206813002

CA20 25 0325

Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Laboratoire de l'hiver pour la réalisation de deux projets d'aménagements pour l'hiver 2020-2021, et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une contribution financière totale de 20 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Laboratoire de l'hiver pour la réalisation de deux projets d'aménagements pour l'hiver 2020-2021, dans le cadre du plan Agir maintenant du Service du développement économique de la Ville de Montréal :

Nom de l'organisme	Nom du projet	Dév.économique	Arr. Plateau	Montant
Laboratoire de l'hiver	Projet Parc sans nom	9 000 \$	1 000 \$	10 000 \$
Laboratoire de l'hiver	Projet Calixa-Lavallée	9 000 \$	1 000 \$	10 000 \$
Montant total		18 000 \$	2 000 \$	20 000 \$

D'approuver le projet de convention à cet effet et dont la copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1207378002

CA20 25 0326

Octroi d'une contribution matérielle et financière de 18 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 1er janvier au 31 mars 2021, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance », et approbation de l'addenda de prolongation à la convention.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'approuver le projet d'addenda pour la prolongation de la convention actuelle avec l'organisme Art neuf inc. jusqu'au 31 mars 2021, dont une copie est jointe en annexe au sommaire addenda.

D'octroyer une contribution matérielle et financière à l'organisme Art neuf inc., au montant de 18 000 \$, toutes taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement.

Organisme	Programme	Montant
Art neuf inc.	Activités de loisirs	10 000 \$
	Accueil et surveillance	8 000 \$
TOTAL		18 000 \$

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- le maire de l'arrondissement ou, en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1198249003

CA20 25 0327

Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine, pour la période du 1er janvier au 30 avril 2021, et approbation à cet effet du projet d'addenda à la convention pour la prolongation jusqu'au 30 avril 2021 de l'exploitation du chalet-restaurant du parc La Fontaine.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'approuver le projet d'addenda à la convention pour la prolongation au 30 avril 2021 de l'exploitation du chalet-restaurant du parc La Fontaine, dont une copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

D'octroyer une contribution financière de 10 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, la mairesse substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1170346005

CA20 25 0328

Octroi de contributions financières totalisant la somme de 1 500 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 1 500 \$, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Centre du Plateau	La distribution de paniers de Noël pour les familles et ménages du quartier dans le besoin.	750 \$
Comité des citoyens de Milton-Parc	La distribution de paniers et de cadeaux Noël pour les aînés et les personnes isolées relevant du comité des citoyens de Milton-Parc.	750 \$
TOTAL :		1 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1203945024

CA20 25 0329

Autorisation du dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants, pour les travaux de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, et autorisation au chef de Division de l'aménagement écologique du paysage à signer la demande.

ATTENDU QUE l'arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie et scolaire sécuritaires;

ATTENDU QUE l'obtention d'un soutien financier permettra de combler l'écart budgétaire et consolidera la viabilité du projet;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'autoriser le dépôt de la demande de subvention au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants du service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), pour les travaux de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent.

D'autoriser le chef de la division de l'aménagement écologique du paysage à signer la demande, et tout engagement relatif à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1207370003

CA20 25 0330

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'approuver la programmation d'événements publics.

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel.

D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier.

D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier.

D'édicter en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom.

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

D'édicter en vertu du *Règlement sur la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), une ordonnance permettant le marquage au sol pour chaque événement identifié au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1207378004

CA20 25 0331

Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12).

VU l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021(2020-12) à la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

VU le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1200482006

CA20 25 0332

Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-15).

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal a procédé, le 29 septembre 2020, à l'adoption de son budget 2021 selon les dispositions de l'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal pour l'année 2020 doit atteindre 820 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2021, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement prend acte du budget de l'organisme adopté par son assemblée générale et ne lie pas l'arrondissement à ses sources de financement anticipées;

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter le Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-15).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1208046004

CA20 25 0333

Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-16).

ATTENDU QUE la Société de développement du boulevard Saint-Laurent a procédé, le 22 septembre 2020, à l'adoption de son budget 2021 selon les dispositions de l'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour l'année 2021 doit atteindre 525 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2021, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement prend acte du budget de l'organisme adopté par son assemblée générale et ne lie pas l'arrondissement à ses sources de financement anticipées;

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter le *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-16).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1208046005

CA20 25 0334

Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-17).

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis a procédé, le 23 septembre 2020, à l'adoption de son budget 2021 selon les dispositions de l'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour l'année 2021 doit atteindre 220 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2021, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement prend acte du budget de l'organisme adopté par son assemblée générale et ne lie pas l'arrondissement à ses sources de financement anticipées;

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter le *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-17).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1208046007

CA20 25 0335

Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-18).

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté la résolution autorisant la constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal, à sa séance du 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal a procédé, le 30 septembre 2020, à l'adoption de son budget 2021, selon les dispositions de l'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal pour l'année 2021 doit atteindre 88 793 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2021, à prendre en charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement prend acte du budget de l'organisme adopté par son assemblée générale et ne lie pas l'arrondissement à ses sources de financement anticipées;

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

D'adopter le *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-18).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1208046006

CA20 25 0336

Adoption du Règlement (2020-19) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c.O-0.1), afin d'encadrer les occupations permanentes du domaine public.

CONSIDÉRANT que certains de ces empiétements sont en place depuis de nombreuses décennies et ont été autorisés par la Ville lors de la construction;

CONSIDÉRANT que certaines occupations ne font pas l'objet de frais créant ainsi des iniquités;

CONSIDÉRANT que la rénovation cadastrale a eu pour effet de déplacer certaines lignes de cadastres;

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter le *Règlement (2020-19) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c.O-0.1), afin d'encadrer les occupations permanentes du domaine public.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1202728005

CA20 25 0337

Adoption du Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la réalisation d'activités de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire (2020-20).

ATTENDU QUE le déploiement d'un plan de relance visant la revitalisation commerciale de la rue Saint-Denis contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de son offre commerciale;

ATTENDU QUE le déploiement d'un plan de relance permettra plus spécifiquement de diminuer la rotation de commerces et occuper les locaux vacants, maintenir et susciter l'achalandage pour assurer l'animation sur rue et la vitalité des commerces ainsi que favoriser le maintien et la création d'emplois;

ATTENDU QUE la SDC est habilitée à mettre en oeuvre les activités pouvant composer un plan de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire;

ATTENDU QUE la subvention s'inscrit dans la mise en oeuvre de l'axe 1 (Dynamisation des artères commerciales) du plan d'action en commerce de la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal;

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter le *Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la réalisation d'activités de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire (2020-20)*, et de réserver une somme de 625 000 \$ pour sa mise en oeuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1208046008

CA20 25 0338

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 décembre 2020. Il est 11 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} février 2021.



Dossier # : 1206813002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 22 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison de l'amitié pour la tenue de 3 marchés publics pour l'été 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver les modifications par addenda à la convention avec l'organisme la Maison de l'amitié, visant de nouvelles modalités de paiement pour la contribution financière de 20 597,52 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison de l'amitié pour la tenue de 3 marchés publics pour l'été 2020;

Nom de l'organisme	Nom du marché public	Montant global
Maison de l'amitié	Marché fermier Sherbrooke	7 534,54 \$
Maison de l'amitié	Marché fermier Baldwin	6 292,13 \$
Maison de l'amitié	Marché fermier Laurier	6 770,92 \$
Total de la contribution financière modifiée		20 597,52 \$

2. D'approuver les addendas aux conventions initiales dont une copie est jointe en annexe sommaire addenda;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a. le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b. le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-12-15 10:44

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206813002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 22 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison de l'amitié pour la tenue de 3 marchés publics pour l'été 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'était engagé à verser des contributions financières totalisant 22 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison de l'amitié pour la tenue de 3 marchés publics devant se tenir durant la période estivale. Les différentes mesures appliquées à l'échelle mondiale et locale visant la réduction de la propagation du virus COVID-19 ont rapidement entraîné un ralentissement économique. Dans ce contexte, les marchés publics ont été directement affectés.

En effet, les trois projets ont dû être réévalués et modifiés pour répondre aux normes sanitaires et sécuritaires en vigueur créant, par la même occasion, un impact direct sur la fréquentation des marchés ainsi que sur la participation des producteurs, notamment :

- Difficulté de recruter des producteurs, particulièrement des maraîchers, en raison de l'autorisation tardive de la Direction de la santé publique (DSP) pour ouvrir les marchés publics.
- Conséquemment, les dépenses associées aux achats de matériel, aux ressources humaines et objets de communications affectés au site ont augmenté dans le cas du marché Laurier et diminué dans le cas des marchés Sherbrooke et Baldwin.

1. Marché fermier Sherbrooke

Impact COVID-19 : La moyenne de 7 producteurs, comparativement à une moyenne souhaitée de 10 producteurs par journée de marché, a contribué à la diminution de la clientèle.

Contribution financière prévue : 10 000 \$

Contribution financière modifiée : 7 534,54 \$

2. Marché fermier Baldwin

Impact COVID-19 : La moyenne de 3 producteurs, comparativement à une moyenne souhaitée de 8 producteurs par journée de marché, a contribué à la

diminution de la clientèle.
 Contribution financière prévue : 10 000 \$
 Contribution financière modifiée : 6 770,92 \$

3. Marché fermier Laurier

Impacts COVID-19 :

- Considérant que le modèle d'affaires du projet dépend du nombre d'espaces loués aux différents producteurs, l'autorisation tardive pour la tenue du marché public a repoussé l'ouverture, ce qui a créé un manque à gagner à l'organisme.
- Afin de répondre aux normes sanitaires en vigueur, le nombre d'emplacements disponibles a été modifié à la baisse à deux reprises occasionnant une diminution des revenus de location.
- Afin de répondre aux normes sanitaires en vigueur, l'organisme a dû augmenter ses dépenses en main-d'œuvre pour la sécurisation du site.

Contribution financière prévue : 2 000 \$
 Contribution financière modifiée : 6 292,13 \$

Le total des contributions prévues aux projets était de 22 000 \$. Sur ce montant, 80 % ont déjà été versées aux promoteurs à la signature des conventions, soit 17 600 \$.

Le total des contributions non dépensées pour les marchés fermiers Sherbrooke et Baldwin est de 5 694,54 \$. Ce montant servira à amortir le déficit du marché fermier Laurier qui est de 4 292,13 \$. La différence, soit 1 402,41 \$, ira dans les surplus de l'arrondissement à la fin de l'année 2020.

Le total des contributions modifiées est dorénavant de 20 597,52 \$.

Le solde de 2 997,59 \$ sera à verser dans les 30 jours suivant la signature des addendas de convention.

	Sherbrooke	Baldwin	Laurier	Total	
Montant total prévu	10 000,00 \$	10 000,00 \$	2 000,00 \$	22 000,00 \$	
Dépenses réelles totales	7 534,54 \$	6 770,92 \$	6 292,13 \$	20 597,59 \$	
Écart au budget original	2 465,46 \$	3 229,08 \$	-4 292,13 \$	1 402,41 \$	Surplus
Contribution totale				20 597,59 \$	
Montant déjà versé	8 000,00 \$	8 000,00 \$	1 600,00 \$	17 600,00 \$	
Solde à verser				2 997,59 \$	

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1206813002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 22 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison de l'amitié pour la tenue de 3 marchés publics pour l'été 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Afin de proposer des produits frais à l'ensemble des citoyens, l'organisme Maison de l'amitié sera autorisé à tenir 3 marchés publics sur le territoire du Plateau-Mont-Royal pour la période estivale 2020.

Comme les marchés sont situés à l'extérieur, ceci constitue et encourage les achats locaux. Ces activités sont très attrayantes pour les citoyens.

Les projets de marchés publics visent les objectifs spécifiques suivants :

- avoir un minimum de 60 % de producteurs locaux;
- implanter un point de cueillette pour des paniers alimentaires;
- encourager les initiatives écoresponsables et de développement durable;
- viser à l'autonomie financière des promoteurs.

Par contre, cette année le contexte particulier de la COVID-19 oblige le promoteur à mettre en place les recommandations et les mesures sanitaires gouvernementales afin de permettre la tenue sécuritaire des marchés publics :

- aménager les installations afin de permettre le respect de la distance minimale de 2 mètres entre les personnes (clients ou employés);
- réguler l'accès et la circulation (par sens unique);
- instaurer un protocole de nettoyage et de désinfection;
- ajouter des indications visuelles visant à diffuser l'information clairement par l'affichage des mesures sanitaires;
- informer les clients et marchands sur les règles de fonctionnement et quoi faire si on présente des symptômes COVID.

Exceptionnellement, cette année les marchés saisonniers ne doivent offrir que des services d'alimentation. Aucune animation complémentaire n'est permise.

L'organisme a déposé ses 3 projets et ses prévisions financières pour la saison 2020 selon

les exigences de l'arrondissement, et ce dernier lui accordera une contribution financière incluant une gratuité locative pour l'occupation du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 25 0134 - 1198284001 - 7 mai 2019 - Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 42 353 \$, toutes taxes applicables, à quatre organismes, Cuisines collectives du Grand Plateau (14 000 \$), Maison de l'amitié (6 353 \$), Festival international de musique Pop Montréal (20 000 \$), Santropol Roulant (2 000 \$) pour la tenue de marchés publics pour l'année 2019, et approbation des projets de convention à cet effet

CA18 25 0147 - 1187920001 - 7 mai 2018 - Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 52 000 \$, taxes incluses, aux organismes Cuisines collectives du Grand Plateau (14 500 \$), L'Autre Marché (8 500 \$), Maison de l'amitié (1 000 \$), Festival de musique Pop Montréal (22 000 \$) et Santropol Roulant (6 000 \$) pour la tenue de marchés publics pour 2018 - Approbation des projets de convention à cet effet

CA17 25 0139 - 1176971001 - 1^{er} mai 2017 - Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Cuisines collectives du Grand Plateau pour le Marché Baldwin, de 8 000 \$ à Santropol Roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol Roulant, de 4 000 \$ à Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché Fermier, de 8 000 \$ à L'Autre Marché pour le Marché Prince-Arthur et de 25 000 \$ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles - Approuver les projets de convention

DESCRIPTION

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

1. Nom de l'organisme : Maison de l'amitié

Nom du marché : Marché fermier Sherbrooke

Brève description du projet : Réaliser le marché public de la rue du Square-Saint-Louis (entre la rue Saint-Denis et l'avenue Henri-Julien) les mardis de 15 h à 19 h du 7 juillet au 13 octobre 2020 pour offrir une diversité d'aliments frais, sains, accessibles et à coût abordable aux résidants du district Jeanne-Mance, tout en respectant les mesures de sécurité sanitaire mises en place face à la COVID-19.

Contribution financière : 10 000 \$, incluant la gratuité locative pour l'occupation du domaine public

2. Nom de l'organisme : Maison de l'amitié

Nom du marché : Marché fermier Baldwin

Brève description du projet : Réaliser le marché public du parc Baldwin (croisement des rues Fullum et Rachel) les samedis de 12 h à 16 h du 4 juillet au 26 septembre 2020 pour offrir une diversité d'aliments frais, sains, accessibles et à coût abordable aux résidants du district De Lorimier, tout en respectant les mesures de sécurité sanitaire mises en place face à la COVID-19.

Contribution financière : 10 000 \$, incluant la gratuité locative pour l'occupation du domaine public

3. Nom de l'organisme : Maison de l'amitié

Nom du marché : Marché fermier Laurier

Brève description du projet : Réaliser le marché public de la place du Côteau-Saint-Louis pour offrir une diversité d'aliments frais, sains, accessibles et à coût abordable aux résidants du district Mile-End, tout en respectant les mesures de sécurité sanitaire mises en place face à la COVID-19. Le marché se tiendra les jeudis de 15 h à 19 h du 2 juillet au 29 octobre 2020 et les dimanches de 12 h à 16 h du 5 juillet au 8 novembre 2020.

Contribution : 2 000 \$, incluant la gratuité locative pour l'occupation du domaine public

JUSTIFICATION

L'introduction des marchés publics s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. L'arrondissement favorise l'utilisation de lieux de proximité et accessibles aux citoyens pour l'aménagement des marchés publics. Mais plus particulièrement en ces temps de pandémie, la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) considère que les marchés publics contribuent à la sécurité alimentaire des individus et des familles en donnant accès à des produits alimentaires locaux, frais et nutritifs, et que ceux-ci peuvent être considérés comme des services essentiels au même titre que les épiceries et autres commerces d'alimentation.

Selon le sondage intitulé « Sondage sur l'animation publique et les outils de communication de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal » réalisé par la firme Léger en décembre 2016, 65 % des répondants ayant entendu parler des différentes activités d'animation ont fréquenté régulièrement et à l'occasion les marchés publics. La fréquentation des marchés publics démontre un intérêt de la population pour ce type d'activité sur le domaine public et la pertinence de maintenir cette offre de service aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

Les contributions financières seront remises à l'organisme Maison de l'amitié en deux versements selon les conventions.

Nom de l'organisme	Nom du marché public	1^{er} versement	2^e versement	Montant global
Maison de l'amitié	Marché fermier Sherbrooke	8 000 \$	2 000 \$	10 000 \$
Maison de l'amitié	Marché fermier Baldwin	8 000 \$	2 000 \$	10 000 \$
Maison de l'amitié	Marché fermier Laurier	1 600 \$	400 \$	2 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La contribution de l'arrondissement à la tenue des marchés publics nous permet de participer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, la tenue des marchés publics, pour la saison estivale, permet de poursuivre nos engagements liés aux priorités d'intervention numéros 3, 4 et 5 :

Pour la priorité d'intervention 3, soit *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé*, nous répondons aux actions suivantes :

Action 9 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion

Action 11 : Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures

Action 12 : Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables

Pour la priorité d'intervention 4, soit *Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable*, l'arrondissement souhaite répondre aux actions suivantes :

Action 14 : Verdir l'économie

Action 15 : S'approvisionner de façon responsable

Action 16 : Organiser des événements écoresponsables

Concernant la priorité d'intervention 5, soit *Mobiliser les parties prenantes*, nous répondons aux actions suivantes :

Action 17 : Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés

Action 18 : Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable

Développement social

La contribution de l'arrondissement à la tenue des marchés publics permet de participer aux objectifs de notre Plan d'action en développement social 2019-2021 :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble – Action 5 : Favoriser les initiatives de cohabitation et mixité sociale

Axe 2 : Aménager un quartier à échelle humaine - Alimentation – Action 14 : Actualiser les orientations des marchés publics - Revoir la vision et les objectifs de chacun des marchés publics soutenus par l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de cette contribution permettra à de nombreux citoyens de l'arrondissement d'avoir accès à des produits frais à proximité de leur domicile, et ce, à prix raisonnable. Sans cette contribution financière et l'octroi de la gratuité locative pour l'occupation du domaine public, la réalisation des marchés pourrait être mise en péril. De plus, dans le contexte actuel de pandémie, la contribution servira aux dépenses accrues en lien avec les nouvelles consignes de la Direction régionale de santé publique (marquage et gestion des files d'attente, mesures d'hygiène, etc.).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les Organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et il doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Préparation en amont d'un plan physique des lieux avec les normes de distanciation;
- Émission du permis d'occupation du domaine public;
- Impression des panneaux de communication indiquant les consignes de sécurité à respecter;
- Réalisation du marché public;
- Suivi de la convention;
- Remise et analyse de la reddition de compte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois BEAUPRE
Agent de projets, promotions & événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-25

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement
social et expertise

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social



Dossier # : 1207378002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Laboratoire de l'hiver pour la réalisation de deux projets d'aménagements pour l'hiver 2020-2021 - Approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière totale de 20 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Laboratoire de l'hiver pour la réalisation de deux projets d'aménagements pour l'hiver 2020-2021, dans le cadre du plan Agir maintenant du Service du développement économique de la Ville de Montréal;

Nom de l'organisme	Nom du projet	Dév.économique	Arr. Plateau	Montant
Laboratoire de l'hiver	Projet Parc sans nom	9 000 \$	1 000 \$	10 000 \$
Laboratoire de l'hiver	Projet Calixa-Lavallée	9 000 \$	1 000 \$	10 000 \$
Montant total		18 000 \$	2 000 \$	20 000 \$

2. D'approuver le projet de convention à cet effet et dont la copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a. le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b. le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-12-15 10:40

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207378002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Laboratoire de l'hiver pour la réalisation de deux projets d'aménagements pour l'hiver 2020-2021 - Approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Les différentes mesures appliquées à l'échelle mondiale et locale visant la réduction de la propagation du virus COVID-19 ont rapidement entraîné un ralentissement économique. Dans un contexte où le palier alerte est rouge, les consignes émises par la Direction régionale de santé publique (DRSP), notamment concernant l'aménagement, limitent considérablement le type de projets réalisables. Afin d'offrir aux citoyens de se réappropriier la période hivernale, tout en soutenant la vitalité économique autour des secteurs commerciaux, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal accepte d'y financer des projets d'aménagements lors de la période hivernale 2020 et 2021.

Dans le cadre du plan Agir maintenant, la Ville de Montréal met à la disposition de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'ici le 31 décembre 2020, un montant maximal de 18 000 \$, toutes taxes applicables, pour la réalisation de projets ayant pour objectif d'améliorer l'expérience et l'ambiance commerciales, tels que de l'aménagement, l'installation et l'illumination.

L'organisme Laboratoire de l'hiver a développé des projets sur l'avenue Calixa-Lavallée, près de la rue commerciale Rachel Est et du chalet-restaurant du parc La Fontaine, et au parc sans nom, dans le secteur commercial du Mile End. Ce sont deux projets de réseaux de proximité hivernaux dans lesquels plusieurs aménagements lumineux ont été pensés afin d'embellir ces deux espaces publics et commerciaux de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1096 - 13 juin 2018 - 1187796002 - Approuver le Plan d'action en commerce intitulé « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en oeuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal

CG18 0245 - 26 avril 2018 - 1187586001 - Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022

CE18 0491 - 28 mars 2018 - 1187030001 - Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec/Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville

DESCRIPTION

La contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Laboratoire de l'hiver servira à financer les projets suivants :

1. Projet : Laboratoire de l'hiver - Calixa-Lavallée

Brève description : Parcours d'aventure et aménagement hivernal sur l'avenue Calixa-Lavallée, du 21 décembre 2020 au 1^{er} avril 2021

Contribution : 10 000 \$

2. Projet : Laboratoire de l'hiver - Parc sans nom

Brève description : Parcours d'aventure et aménagement hivernal au parc sans nom, du 21 décembre 2020 au 1^{er} avril 2021

Contribution : 10 000 \$

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite des retombées substantielles sur la qualité de vie et l'attractivité touristique sécuritaire grâce à ces projets.

L'embellissement et l'animation des espaces publics en période de COVID-19 sont essentiels pour la santé psychologique des citoyens qui les fréquentent.

La subvention du Service du développement économique s'inscrit dans la mise en oeuvre de l'axe 1- Dynamisation des artères commerciales du plan d'action en commerce de la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal et du plan de relance Temps des fêtes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

Les crédits requis sont prévus au budget 2020 du Service du développement économique - Direction de la mise en valeur des pôles économiques - Entente Réflexe (150 M\$). Une dépense maximale de 18 000 \$ a été autorisée en 2020.

Source	1 ^{er} versement	2 ^e versement	Total
Service du développement économique	16 000 \$	2 000 \$	18 000 \$
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal		2 000 \$	2 000 \$
Total montant versé	16 000 \$	4 000 \$	20 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La contribution de l'arrondissement aux projets d'aménagements hivernaux nous permet de participer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020 : Pour la priorité d'intervention 3, soit *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé*, nous répondons aux actions suivantes :

- Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables

Pour la priorité d'intervention 4, soit *Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable*, l'arrondissement souhaite répondre aux actions suivantes :

- Action 15 : S'approvisionner de façon responsable

Développement social

La contribution de l'arrondissement aux projets d'aménagements hivernaux permet de participer aux objectifs de notre Plan d'action en développement social 2019-2021 :

Pour la priorité de l'axe 2, soit *Aménager un quartier à échelle humaine*, l'arrondissement souhaite répondre aux actions suivantes :

- Action 22 : Poursuivre la création de milieux de vie inspirants et durables
- Action 24 : Encourager l'économie sociale et locale

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de cette contribution favorise la consommation à proximité des milieux de vie, permettra le renforcement du pouvoir d'attraction des artères visées ainsi que l'attraction et la fidélisation de la clientèle.

De plus, dans le contexte actuel de pandémie, la contribution servira aux dépenses accrues en lien avec les nouvelles consignes de la Direction régionale de santé publique (marquage et gestion des files d'attente, mesures sanitaires, etc.).

Afin de limiter les impacts nuisibles, les conditions de réalisation de l'événement sont indiquées sur le permis intitulé *Autorisation d'utilisation du domaine public pour la tenue d'un événement* qui est remis à l'ensemble des promoteurs en amont de l'événement. L'organisme sans but lucratif doit fournir à l'arrondissement un avenant d'assurance responsabilité civile qui englobe les projets et qui co-assure la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, chacun de ces projets a fait l'objet d'ajustements ou d'adaptations afin de respecter les consignes sanitaires et de distanciation sociale. Un suivi rigoureux des mesures sanitaires et sécuritaires sera effectué tout au long des projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et il doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation des aménagements hivernaux : du 21 décembre 2020 au 7 janvier 2021

- Réalisation du projet : du 21 décembre 2020 au 1^{er} avril 2021
- Remise de la reddition de compte : au plus tard le 1^{er} mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre GAUFRE, Service du développement économique

Lecture :

Pierre GAUFRE, 14 décembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois BEAUPRE
Agent de projets - Promotions et événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-14

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement
social et expertise

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social



Dossier # : 1198249003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution matérielle et financière de 62 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » - Approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver le projet d'addenda pour la prolongation de la convention actuelle avec l'organisme Art neuf inc. jusqu'au 31 mars 2021, dont une copie est jointe en annexe au sommaire addenda;
2. D'octroyer une contribution matérielle et financière à l'organisme Art neuf inc., au montant de 18 000 \$, toutes taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance », à même le budget de fonctionnement;

Organisme	Programme	Montant
Art neuf inc.	Activités de loisirs	10 000 \$
	Accueil et surveillance	8 000 \$
	TOTAL	18 000 \$

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198249003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution matérielle et financière de 62 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » - Approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2020, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a octroyé une contribution financière totalisant 62 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Art neuf inc. dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et Surveillance ».
L'entente entre l'arrondissement et l'organisme arrive à échéance le 31 décembre 2020. L'arrondissement a amorcé une démarche d'accompagnement juridique à l'automne 2020 afin de revoir et mettre à jour ses processus de partenariats.

Afin de pouvoir mettre en place les nouvelles modalités administratives avec l'organisme, tout en maintenant l'offre de service de loisirs culturels aux citoyens pour la session d'hiver, l'arrondissement souhaite prolonger de trois mois la convention actuelle avec Art neuf inc., soit du 1er janvier au 31 mars 2021.

La convention initiale est modifiée par le remplacement des articles 4.1.1 et 4.1.2 par les articles 4.1.1 et 4.1.2 suivants :

4.1.1 Montant de la contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à lui verser la somme maximale de dix-huit mille dollars (18 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectées à la réalisation du Projet.

4.1.2 Versements

La somme payable à l'Organisme sera versée selon les modalités suivantes :

Accueil et surveillance :

4.1.2.1 Une somme maximale de six mille quatre cents dollars (6 400 \$) au plus tard le 31 janvier 2021;

4.1.2.2 Une somme maximale de mille six cents dollars (1 600 \$) dans les trente (30) jours après la réception par le Responsable d'un rapport final

(au plus tard le 30 avril 2021) et la validation de l'atteinte des objectifs du programme pour la période.

Activités de loisirs :

4.1.2.3 Une somme maximale de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) après la réception des documents exigés et la validation par le Responsable de l'atteinte des objectifs du programme pour la période visée (hiver 2021);

4.1.2.4 Une somme maximale de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) dans les trente (30) jours après la réception par le Responsable d'un rapport final (au plus tard le 30 avril 2021) et la validation de l'atteinte des objectifs du programme pour la période.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

Exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation des projets, l'organisme doit soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation des projets.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François-Xavier TREMBLAY
Agent de développement culturel

IDENTIFICATION

Dossier # :1198249003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution matérielle et financière de 62 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Art neuf inc., pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » - Approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale et les partenariats visant la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, de loisirs et sociales. Pour ce faire, deux programmes ont été mis en place afin d'encadrer ces partenariats : « Activité de loisirs » et « Accueil et surveillance ».

Art neuf inc. est impliqué dans le secteur culturel depuis 1985. L'organisme a pour principale mission d'offrir des services de loisirs culturels aux citoyens. Les activités culturelles et récréatives qu'il met en place permettent d'améliorer la qualité de vie des résidents.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a développé une relation de partenariat avec l'organisme Art neuf inc., qui s'occupe de développer des activités inscrites dans les champs d'intervention de la DCSLDS. L'organisme est en mesure de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible par l'entremise du programme « Activités de loisirs » et assure l'accès public à certaines installations de la Ville dans le cadre du programme « Accueil et surveillance ».

La convention actuellement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 25 0452 - 3 décembre 2018 -1185320001 - Octroi d'une contribution financière à l'organisme Art neuf inc. au montant de 62 000 \$, toutes taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » et approbation du projet de convention à cette fin

CA18 250015 - 5 février 2018 - 1187860001 - Octroi d'une contribution financière au montant de 62 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Art neuf inc., à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre

des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance »

CA16 250342 - 3 octobre 2016 - 1166243007 - Approuver un projet de convention avec Art neuf inc. pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » et accorder à cette fin une contribution financière de 62 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer à l'organisme une contribution financière de 62 000 \$, toutes taxes applicables, pour soutenir l'offre de services en arrondissement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, selon les termes et conditions prévus à la convention en cours. L'organisme souscrit à ces deux programmes :

« Activités de loisirs » : 30 000 \$

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient dans le cadre du programme « Activités de loisirs » les organismes qui offrent à la population une programmation variée d'activités adaptées à tous les goûts et à tous les âges. La contribution financière permettra à l'organisme Art neuf inc. d'offrir des activités de loisirs culturels pendant trois sessions pour l'année 2020 (hiver, printemps et automne), au centre culturel Calixa-Lavallée. Ces activités incitent à l'expression de soi et à la créativité, et favorisent le bien-être et la qualité de vie. Les résidents ont accès à des activités culturelles touchant des formes diversifiées d'art et d'artisanat.

« Accueil et surveillance » : 32 000 \$

Soucieux d'offrir un service de qualité, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient dans le cadre du programme « Accueil et surveillance » des organismes à but non lucratif afin d'assurer l'accueil des citoyens et des organismes, la surveillance et la gestion de l'occupation d'une installation de loisirs appartenant à la Ville. Ce partenariat permet d'ouvrir le centre culturel Calixa-Lavallée au public selon un horaire prédéterminé, tout au long de l'année.

JUSTIFICATION

Par ses activités, Art neuf inc. contribue à la réalisation de la mission de la DCSLDS. Les activités de l'organisme s'inscrivent notamment dans le Plan d'action culturel du Plateau-Mont-Royal au niveau des Pratiques plurielles de qualité comme moteur de nos actions (Axe 3) et des Expériences culturelles enrichissantes pour tous (Axe 4).

L'organisme encadre la location des locaux et de la salle de spectacle et assure ainsi une présence physique dans le centre culturel Calixa-Lavallée. Cela permet aux citoyens un accès libre à certaines activités et à la galerie d'art, ce qui en fait un acteur principal dans l'offre de services en loisirs culturels de l'arrondissement.

L'arrondissement travaille en collaboration avec l'organisme afin de bonifier l'offre de cours et d'activités culturelles. Un suivi de l'atteinte des objectifs prioritaires a été mis en place en 2019 et se poursuivra en 2020 afin d'assurer un niveau de prestation de services en adéquation avec le programme « Activités de loisirs ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En plus de la contribution financière de 62 000 \$, l'organisme bénéficie d'une contribution matérielle par le prêt de locaux au centre culturel Calixa-Lavallée. Il bénéficie ainsi d'un levier de financement grâce aux revenus générés par la location des locaux mis à sa disposition, incluant la salle de spectacle Paul-Buissonneau.

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ces subventions nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, la tenue des événements sélectionnés permet de poursuivre nos engagements liés à la Priorité d'intervention numéro 3 : « Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé », Action 10 : « Préserver le patrimoine et promouvoir la culture ».

Il permet aussi de contribuer directement à l'Action 11 du Plan Montréal Durable 2016-2020 : « Soutenir le développement de la culture locale ».

Finalement, il permet de contribuer à différentes actions du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement, dont l'Action 8 : « Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs », l'Action 9 : « Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens » et l'Action 10 : « Faire de nos installations culturelles, sportives et communautaires des espaces de vie uniques et durables ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant que l'organisme est tributaire du financement de l'arrondissement, l'absence de contribution financière et immobilière l'obligerait à mettre fin à l'offre de service en loisirs culturels et mettrait en péril la réalisation de la mission de la DCSLDS à l'intérieur d'une installation de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et doit se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette contribution financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans la convention signée par les parties et jointe en annexe. La reddition de compte associée doit être complétée au plus tard le 31 janvier 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François-Xavier TREMBLAY
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-07

Marie-Christine LAVALLEE
Chef de division - Culture et bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social

**Dossier # : 1170346005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention, avec l'organisme « Espace La Fontaine », à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2020, pour la gestion de la restauration et de l'animation du chalet-restaurant du parc La Fontaine et accorder une subvention financière pour l'année 2018 de 30 000 \$ à même le budget de fonctionnement.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver le projet d'addenda de convention pour la prolongation au 30 avril 2021 de l'exploitation du chalet-restaurant du parc La Fontaine, dont une copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
2. D'octroyer une contribution financière de 10 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, la mairesse substitut;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-12-16 08:52

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1170346005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention, avec l'organisme « Espace La Fontaine », à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2020, pour la gestion de la restauration et de l'animation du chalet-restaurant du parc La Fontaine et accorder une subvention financière pour l'année 2018 de 30 000 \$ à même le budget de fonctionnement.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'adoption du budget 2018, il y a eu des déplacement de crédits budgétaires pour les prochaines années qui fait en sorte que nous avons dû modifier notre clé comptable de l'intervention effectuée en 2017. Vous pourrez retrouver les informations financières en pièce jointe addenda.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERClaude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1170346005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention, avec l'organisme « Espace La Fontaine », à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2020, pour la gestion de la restauration et de l'animation du chalet-restaurant du parc La Fontaine et accorder une subvention financière pour l'année 2018 de 30 000 \$ à même le budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

L'entente entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et l'organisme Espace La Fontaine viendra à échéance le 31 décembre 2020. Les démarches d'élaboration d'une nouvelle entente avec Espace La Fontaine sont en cours, et l'arrondissement souhaite bénéficier d'un délai supplémentaire, jusqu'au 30 avril 2021, afin de poursuivre le travail d'analyse et conclure cette entente en toute conformité. L'objet de cet addenda est donc de prolonger l'entente originale jusqu'au 30 avril 2021 et de verser une contribution financière de dix mille dollars (10 000 \$) à l'organisme en un seul versement, au plus tard le 31 janvier 2021.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal
Claudia MIRANDA CORCES, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Claudia MIRANDA CORCES, 14 décembre 2020
Michel TANGUAY, 14 décembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1170346005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention, avec l'organisme « Espace La Fontaine », à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2020, pour la gestion de la restauration et de l'animation du chalet-restaurant du parc La Fontaine et accorder une subvention financière pour l'année 2018 de 30 000 \$ à même le budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a coordonné la réouverture du chalet-restaurant du parc La Fontaine en juin 2011 et signée une entente avec Espace La Fontaine en 2011 après un appel d'offres public. Outre la tenue d'activités culturelles (arts, histoire, culture, patrimoine, etc.), l'organisme mandaté y exploite un service de restauration. L'occupation du chalet-restaurant du parc La Fontaine a permis de redynamiser le secteur du parc La Fontaine et d'offrir aux citoyens un service de qualité et de proximité l'année durant. La corporation qui gère le café culturel se nomme Espace La Fontaine. La Corporation Espace La Fontaine est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir, de populariser ou de sauvegarder une ou plusieurs dimensions de la culture, des arts, de l'histoire, du patrimoine ou de la réalité humaine et sociale des quartiers environnants.

Un premier projet d'aménagement, en 2010-2011, du chalet-restaurant a été réalisé de façon à offrir des aires distinctes de restauration, de salle de conférence, de détente et une mise aux normes des installations existantes de la cuisine.

Une deuxième phase, en 2013-2014, sous l'égide de la DSTI, a permis de réaliser des travaux majeurs sur la maçonnerie, le remplacement du toit et l'aménagement de deux salles de réunion dans des locaux qui servaient de salles à déchets. Les grilles installées sur les ailes permet de les utiliser pour la restauration et l'animation.

L'entente entre l'arrondissement et l'Espace La Fontaine viendra à échéance le 31 décembre 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA14 250392 du 8 octobre 2014 - Approuver un projet de convention, avec l'organisme « Espace La Fontaine », à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2017, pour la gestion de la restauration et de l'animation du chalet du parc La Fontaine et accorder une contribution financière pour l'année 2014 de 30 000\$ à même le budget de fonctionnement.

Résolution: CA11 25 0048 du 8 mars 2011 - Approuver un projet de convention, sans

contribution financière, avec l'organisme Espace La Fontaine, à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2014, pour la gestion de la restauration et de l'animation du chalet du parc La Fontaine

DESCRIPTION

La présente convention établit les modalités de partenariat entre la Corporation Espace La Fontaine et l'arrondissement dans la réalisation de leur mission respective. L'arrondissement et la Ville centre a réalisé l'aménagement du restaurant et des espaces culturels et communautaires. En contrepartie, la Corporation Espace La Fontaine réalisera des activités d'animation, offrira des services de restauration, en fera la promotion, verra au bon maintien des lieux, de l'installation et des équipements de l'arrondissement. L'entente spécifie que l'occupation du restaurant ne pourra jamais être exclusive à un groupe ou à un organisme qui le louera afin de permettre à tous citoyens s'y présentant de jouir des lieux en tout temps.

La convention venant à échéance le 31 décembre 2017, le présent dossier a pour but la reconduction de l'entente étant donné la satisfaction du partenariat avec cet organisme. La nouvelle entente prévoit de verser une contribution financière de 30 000 \$ annuellement à l'Espace La Fontaine pour ces activités d'animation et son rôle de porte d'entrée du parc La Fontaine.

JUSTIFICATION

La réouverture du restaurant au grand public avec une offre de qualité tant dans la restauration que dans les activités d'animation a permis de créer des emplois, de créer un réseautage avec les organismes culturels, communautaires, écologiques du quartier et finalement d'offrir aux milliers de visiteurs du parc La Fontaine l'accès à un lieu à l'image de la clientèle du quartier. La Corporation Espace La Fontaine et ses membres sont reconnus pour la qualité de leurs services et de leurs activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement a assumé une somme de 1 063 600 \$, en 2010-2011, en investissements initiaux afin de réaliser le réaménagement intérieur du restaurant et pour le doter des équipements nécessaires pour une programmation d'animation culturelle. La DSTI a investi une somme de 2 427 000 \$, en 2013-2014, pour les travaux de maçonnerie, de remplacement du toit, d'installation d'un ascenseur et d'aménagement des salles de réunion.

La contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme Espace La Fontaine pour les activités d'animation et le rôle de porte d'entrée du parc La Fontaine, sera de 30 000 \$ pour l'exercice financier 2018 et les autres années de l'entente. De plus, l'organisme est hébergé gratuitement dans le rez-de-chaussée du chalet restaurant du parc La Fontaine et bénéficie d'un levier de financement grâce aux revenus générés par les locations des différentes salles.

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'exploitation du restaurant vise des objectifs de développement durable tant dans la gestion des déchets (récupération, compostage), que la production et la vente des produits aux visiteurs. La vente des bouteilles d'eau est interdite et une fontaine a été installée afin de permettre aux usagers de remplir leur propre contenant. De plus, l'achat local est préconisé et plusieurs fournisseurs du restaurant sont à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ouverture officielle de l'Espace La Fontaine s'est fait en juin 2011. Des milliers de personnes le fréquentent annuellement, été comme hiver. Plus de 100 activités d'animation sont présentées à chaque année. L'ouverture du restaurant et son occupation a l'année a permis une diminution notable des incivilités recensées par les policiers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme est autonome dans ses opérations de communication et se conforme au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement "en partenariat avec le Plateau-Mont-Royal". Cette entente sera mentionnée dans le communiqué des faits saillants.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entente fera l'objet d'un suivi, des rencontres systématiques sont prévues afin de suivre le bon déroulement des activités de la Corporation Espace La Fontaine.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal
Johanne FRADETTE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Johanne FRADETTE, 12 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-09

Anne-Marie COLLINS
Chef de division

Anne-Marie COLLINS
Projets spéciaux



Dossier # : 1203945024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 1 500 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 1 500 \$, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Centre du Plateau	La distribution de paniers de Noël pour les familles et ménages du quartier dans le besoin.	750 \$
Comité des citoyen.ne.s de Milton-Parc	La distribution de paniers et de cadeaux Noël pour les aîné.e.s et les personnes isolées relevant du comité des citoyens de Milton-Parc.	750 \$
TOTAL :		1 500 \$

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-12-15 10:33

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203945024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 1 500 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES SERVIRONT À FINANCER LES PROJETS SUIVANTS :

Nom de l'organisme : Centre du Plateau

Projet : Nourrir le corps et l'esprit - Paniers de Noël

Description : La distribution de paniers de Noël pour les familles et ménages du quartier dans le besoin qui se déroulera le jeudi 17 décembre 2020.

Montant de la contribution : 750 \$

Nom de l'organisme : Comité des citoyen.ne.s de Milton-Parc

Projet : Paniers de Noël et cadeaux de Noël

Description : La distribution de paniers et de cadeaux Noël pour les aîné.e.s et les personnes isolées relevant du comité des citoyens de Milton-Parc qui se déroulera le jeudi 24 décembre 2020.

Montant de la contribution : 750 \$

JUSTIFICATION

Par ses contributions, l'arrondissement permettra aux organismes d'offrir des paniers de Noël et cadeaux de Noël aux personnes démunies tout en brisant l'isolement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 1 500 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, des mesures préventives ont été mises en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-14

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe



Dossier # : 1207370003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants pour les travaux de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, autoriser le chef de Division de l'aménagement écologique du paysage à signer la demande

AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU « PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT URBAIN 2019-2021 POUR LES ENFANTS » POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES COMPAGNONS-DE-SAINT-LAURENT, AUTORISER LE CHEF DE DIVISION DE L'AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE DU PAYSAGE À SIGNER LA DEMANDE

ATTENDU QUE l'Arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie et scolaire sécuritaires;

ATTENDU QUE l'obtention d'un soutien financier permettra de combler l'écart budgétaire et consolidera la viabilité du projet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'autoriser le dépôt de la demande de subvention au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants du service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) pour les travaux de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent;

D'autoriser le chef de la division de l'aménagement écologique du paysage, à signer la demande et tout engagement relatif à cette demande.

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1207370003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants pour les travaux de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, autoriser le chef de Division de l'aménagement écologique du paysage à signer la demande

CONTENU

CONTEXTE

Le réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent s'insère dans un milieu résidentiel dynamique et accueillant des commerces de proximité. Il s'agit d'un cadre urbain à échelle de quartier. Le secteur compte plusieurs écoles et services de garde. Ces établissements marquent la présence de ménages avec enfants qui génèrent un besoin en espaces verts, en équipements de récréation ainsi qu'en aménagements sécuritaires pour les usagers vulnérables et favorables aux déplacements piétons. Le réaménagement du parc s'inscrit en complémentarité avec l'environnement dans lequel il s'insère. Il offre un lieu de rencontre et de sociabilisation. Il est souhaité, par le réaménagement du parc, de consolider l'identité du milieu, de créer et transformer un espace de rencontre et de permettre, par un aménagement physique, de rendre les lieux ludiques, sécuritaires, novateurs, universellement accessibles et audacieux en faveur des enfants.

Le présent sommaire décisionnel vise donc à soumettre au Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de son programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants, une demande de soutien financier pour la réalisation des travaux de réaménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 250251 - Octroi d'un contrat de 343 645,33 \$, taxes incluses, à la firme LEMAY CO inc., pour l'acquisition de services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier en vue de la réalisation de l'aménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre 18-17150 et autoriser une dépense totale à cette fin de 378 009,86 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 34 364,53 \$, taxes incluses, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

DA207370001 - Octroi d'un contrat de 90 765,78 \$, taxes incluses, à la firme LEMAY CO inc., pour l'acquisition de services professionnels pour l'avant-projet préliminaire et l'avant-projet définitif en vue de la réalisation de l'aménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent, conformément à l'entente-cadre 1369506 (no mandat 2019-106) et autoriser une dépense totale à cette fin de 99 842,36 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 9 076,58 \$, taxes incluses, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal désire bonifier et réaménager le parc des Compagnons-de-Saint-Laurent afin de mieux répondre aux besoins des usagers. Le parc est situé entre les rues Cartier, Marie-Anne et l'avenue Mont-Royal Est. Le périmètre d'intervention représente approximativement 9 140 m² (excluant la partie située au coin des rues Cartier et Marie-Anne). En effet, l'arrondissement désire poursuivre l'augmentation de l'offre en espaces verts en bonifiant la superficie du site de près de 3000 m² en retirant l'ancien stationnement de l'aréna. De plus, nous souhaitons consolider les différentes zones du parc avec des équipements répondant aux besoins actuels de la clientèle. Pour ce faire, l'arrondissement a octroyé au printemps 2020, un mandat de services professionnels pour l'avant-projet préliminaire et définitif à la firme LEMAY CO. INC. Le concept a été élaboré suite aux résultats des sondages effectués à l'été 2020. Suite à la réception du concept d'aménagement définitif, un 2^{ième} contrat a été octroyé à la firme afin de débiter la conception des plans et devis. Ce volet s'échelonne jusqu'au printemps 2021 afin de lancer l'appel d'offres vers le mois de mars 2021 pour débiter les travaux pour le printemps 2021.

JUSTIFICATION

L'aménagement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent est innovant de par la proposition d'équipements de jeux et d'équipements d'entraînement extérieurs que l'on ne retrouve pas ailleurs dans l'arrondissement. Toutefois, là où le projet se démarque et innove véritablement, c'est au niveau de sa programmation. Il offre, dans un petit espace, des fonctionnalités diversifiées permettant de répondre aux différents besoins de l'ensemble des usagers tels que la sociabilisation, les rencontres fortuites, le jeu ludique pour les enfants et la détente pour les parents ainsi que l'entraînement extérieur. À cela s'ajoute une programmation événementielle, grâce à un partenariat avec la direction de la culture, sports, loisirs et développement social pour la tenue d'événements dans le parc qui sont très fréquents. L'arrondissement reçoit un nombre important de demandes d'événements pour ce lieu. Par exemple, le cinéma en plein air est une activité très populaire qui se tient actuellement dans le parc. Nous désirons conserver cette activité dans le nouvel aménagement et possiblement en accueillir de nouveaux. Nous avons aussi des animations en parc dont plusieurs ont lieu au parc des Compagnons-de-Saint-Laurent que ce soit à travers des animations spontanées ou encore par le service de ludothèque. L'emplacement stratégique du parc permet de développer une clientèle pour la ludothèque fort intéressante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour l'ensemble des travaux d'aménagement envisagés sont évalués à environ 2 300 000\$, incluant les taxes et contingences.

Le soutien financier accordé par le Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants afin de soutenir les initiatives en matière d'aménagements urbains conçus pour les enfants représente un maximum de 250 000\$. Cette possible subvention permettra à l'Arrondissement de combler l'écart budgétaire, de consolider la viabilité du projet et d'assurer la mise en place de l'ensemble des meilleures pratiques en matière d'aménagement pour les enfants.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permettra à l'Arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, les travaux projetés permettent de poursuivre nos engagements liés aux priorités d'intervention suivantes :

Priorité d'intervention 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles, action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun;

Priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti;

Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé, action 11 : Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures, action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Demande de subvention : Janvier 2020

Conception de l'aménagement / plans et devis : automne 2020 à février 2021

Lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux : Mars 2021

Réalisation des travaux : Été 2021

Inauguration du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent : Automne 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal
Olivier BEAUSOLEIL, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Olivier BEAUSOLEIL, 15 décembre 2020
Michel TANGUAY, 15 décembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève QUENNEVILLE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-14

Olivier JONCAS-HÉBERT
Chef de division par interim de
l'aménagement écologique du paysage

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1207378004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4. D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5. D'édicter en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;
6. D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier;
7. D'édicter en vertu du *Règlement sur la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), une ordonnance permettant le marquage au sol pour chaque événement identifié au dossier.

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207378004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements.

On entend par :

Domaine public : les rues, les ruelles, les parcs, les places publiques, les sentiers, les terre-pleins et autres propriétés extérieures appartenant à la Ville de Montréal.

Événement public : les activités à caractère culturel, social, sportif, récréatif, civique, commémoratif, protocolaire et communautaire, qui comprennent un aspect festif et qui se déroulent sur le domaine public. Ils peuvent être à échelle locale ou métropolitaine selon l'envergure de l'activité. En toutes circonstances, l'occupation du domaine public demeure un privilège.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal octroie annuellement plus de 300 autorisations pour la tenue d'événements sur son territoire. Le présent sommaire présente les ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 25 0317 - 1207378001 - 7 décembre 2020 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics;

CA20 250206 - 1208815003 - 8 septembre 2020 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics;

CA20 250163 - 1208815002 - 6 juillet 2020 - Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

DESCRIPTION

Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièces jointes et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;*

- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;*

- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c.*

O-0.1, article 22.6;

- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1;

- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M., c. P-12.2, article 7.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau et, en ce sens, les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial. Dans d'autres cas, ils permettent aux touristes de découvrir un quartier dynamique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés. Les coûts et risques associés à la réalisation des projets sont assumés par le promoteur de l'événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'autorisation de la tenue des événements publics permet de participer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020 :

- Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé

Développement social

La diversité et le dynamisme culturels proposés par les événements publics permettent de participer aux objectifs de notre Plan d'action en développement social 2019-2021 :

- Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble - Action 5 : Favoriser les initiatives de cohabitation et mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements publics ont des impacts significatifs sur la vie de quartier. Pour n'en nommer que quelques-uns : une participation citoyenne enrichissante, une transmission des savoir-faire traditionnels, l'expression des identités culturelles, un maillage arts-affaires, des retombées économiques pour les commerçants, une intégration sociale des communautés plus démunies, le renforcement du sentiment d'appartenance ainsi que l'accessibilité aux lieux d'échanges et à des activités gratuites.

Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour l'analyse des parcours, l'approbation des mesures de sécurité et l'acceptation des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

Afin de limiter les impacts nuisibles, les conditions de réalisation de l'événement sont indiquées sur le permis intitulé *Permis d'utilisation du domaine public pour la tenue d'un événement* qui est remis à l'ensemble des promoteurs en amont de l'événement.

De plus, chaque promoteur doit fournir à l'arrondissement un avenant d'assurance responsabilité civile qui englobe leur événement et qui co-assure la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, chacun de ces événements a fait l'objet d'ajustements ou d'adaptations afin de respecter les consignes sanitaires et de distanciation sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur est responsable de ses opérations de communication. Ce dernier peut ainsi annoncer son événement par différents médias : dans les quotidiens, les journaux locaux et les médias sociaux.

Le promoteur est responsable d'aviser les citoyens de la présence de l'événement sur le territoire. Par exemple, lors de fermeture de rues, les promoteurs sont tenus d'installer, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les rues concernées et les heures de fermeture.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois BEAUPRE
Agent de projets - Promotions et événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Élizabeth SABOURIN
Chef de section par intérim - Développement
social et expertise

Le : 2020-12-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social



Dossier # : 1200482006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12).

VU l'avis de motion donné du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12)* à la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

VU le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est, par conséquent, recommandé:

D'adopter le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12)*.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-12-04 12:36

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200482006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités. Cette tarification est révisée annuellement et le règlement est remplacé. La réalisation des objectifs de recettes prévue au budget de 2021 est tributaire de l'application de ces tarifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 25 0224: Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2021

CA19 25 0400 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2020* (2019-14) - séance extraordinaire du 10 décembre 2019

DESCRIPTION

Le règlement 2020-12 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2021* remplace le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2020* (2019-14).

La majorité des tarifs a été augmentée de 2 %.

JUSTIFICATION

La hausse de 2 % s'appliquant sur la majorité des tarifs du nouveau règlement permettra d'atteindre les objectifs de recettes au budget de l'année 2021 et de maintenir le niveau de service aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les présentes modifications permettront d'atteindre les objectifs de recettes prévus au budget de 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La nouvelle tarification fera l'objet d'une stratégie de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2020-12 au conseil ordinaire du 7 décembre 2020;

Adoption de ce règlement lors d'un conseil extraordinaire subséquent;

Avis public sur le site Internet de l'arrondissement, et entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-11-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe



Dossier # : 1208046004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-15)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CARREFOUR DU PLATEAU MONT-ROYAL, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021, ET IMPOSANT UNE COTISATION À SES MEMBRES (2020-15)

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal a procédé, le 29 septembre 2020, à l'adoption de son budget 2021 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal pour l'année 2020 doit atteindre 820 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2021, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement prend acte du budget de l'organisme adopté par son assemblée générale et ne lie pas l'arrondissement à ses sources de financement anticipées;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation pour adoption, à une séance subséquente, d'un règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier

au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-11-19 09:56

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208046004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-15)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'assemblée générale de budget de la Société de développement commercial (SDC) Carrefour du Plateau Mont-Royal du 29 septembre 2020, les membres de la SDC ont adopté leur budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2021. Le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation et finalement la remettre à la SDC. L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Depuis la constitution de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal en 1984 et jusqu'à l'année 2003, le conseil municipal a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la SDC.

- De 2004 à 2020, c'est le conseil d'arrondissement qui a approuvé, chaque année, le budget de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la SDC Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, se chiffre à 1 147 000 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 820 000 \$. 90 % de la cotisation des membres de la SDC utilise comme base la valeur foncière, avec un minimum et un maximum, un taux réduit sur les rues transversales, à l'Est de la rue Fullum et un coefficient de diminution à partir des étages trois et plus. 10 % de la cotisation des membres de la SDC utilise comme base la superficie occupée par ces derniers avec un minimum et un maximum, un taux réduit sur les rues transversales, à l'Est de la rue Fullum et un coefficient de diminution à partir des étages trois et plus.

Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint à ce sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal a tenu une assemblée générale, le 29 septembre 2020, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, avant le mois de décembre 2020 le budget 2021 de la SDC Carrefour du Plateau Mont-Royal et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 71,5 % de ses revenus anticipés pour l'année 2021. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement commercial inopérante en 2021 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le budget de la SDC comprend une perte estimée à 250 000\$ en lien avec la Covid 19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 7 décembre 2020 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement par le conseil d'arrondissement.

Étape subséquente

- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc GUILBAUD-FORTIN
commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gisèle BOURDAGES
Chef de division par intérim - Urbanisme

Le : 2020-10-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1208046005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-16)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DU BOULEVARD SAINT-LAURENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021, ET IMPOSANT UNE COTISATION À SES MEMBRES (2020-16)

ATTENDU QUE la Société de développement du boulevard Saint-Laurent a procédé, le 22 septembre 2020, à l'adoption de son budget 2021 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour l'année 2021 doit atteindre 525 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2021, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement prend acte du budget de l'organisme adopté par son assemblée générale et ne lie pas l'arrondissement à ses sources de financement anticipées;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation pour adoption, à une séance subséquente, d'un règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent pour la période du 1^{er} janvier au

31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-11-19 09:56

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208046005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-16)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'assemblée générale de budget de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, du 22 septembre 2020, les membres de la SDC ont adopté leur budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2021. Le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation et finalement la remettre à la SDC. L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO00 00407 : À sa séance du 21 février 2000, le conseil municipal a approuvé la constitution de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent.

- Depuis la constitution de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent en 2000, et jusqu'en 2003, le conseil municipal a approuvé annuellement le budget de fonctionnement de la SDC.
- Depuis 2004, c'est le conseil d'arrondissement qui a approuvé, chaque année, le budget de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, se chiffre à 1 145 000 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 525 000 \$.

La SDC du boulevard Saint-Laurent utilise comme base de cotisation la valeur foncière et la sur la superficie, avec un minimum et un maximum différent pour les membres se trouvant au RC et aux étages. Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint à ce sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement du boulevard Saint-Laurent a tenu une assemblée générale, le 22 septembre 2020, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, avant le mois de décembre 2020, le budget 2021 de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 46% de ses revenus anticipés pour l'année 2021. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement inopérante en 2021 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La SDC prévoit une diminution de ses revenus due aux conséquences de la Covid 19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 7 décembre 2020 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement par le conseil d'arrondissement.

Étape subséquente

- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc GUILBAUD-FORTIN
commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-20

Gisèle BOURDAGES
Chef de division par intérim - Urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1208046007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-17)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PIGNONS RUE SAINT-DENIS, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021, ET IMPOSANT UNE COTISATION À SES MEMBRES (2020-17)

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis a procédé, le 23 septembre 2020, à l'adoption de son budget 2021 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour l'année 2021 doit atteindre 220 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2021, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement prend acte du budget de l'organisme adopté par son assemblée générale et ne lie pas l'arrondissement à ses sources de financement anticipées;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation pour adoption, à une séance subséquente, d'un règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la période du 1^{er} janvier au 31

décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-11-19 09:58

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208046007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-17)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de l'assemblée générale de budget de la Société de développement commercial (SDC) Pignons rue Saint-Denis du 23 septembre 2020, les membres de la SDC ont adopté leur budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2021. Le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation, afin que le Service des finances puisse procéder à la perception de cette cotisation et finalement la remettre à la SDC. L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 25 0276 : À son conseil du 7 septembre 2010, le conseil d'arrondissement a autorisé la constitution de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis.

- Depuis la création de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis en 2010, le conseil d'arrondissement a approuvé les budgets annuels de la SDC.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, se chiffre à 433 887 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 220 000 \$.

La SDC Pignons rue Saint-Denis utilise comme base de cotisation la valeur foncière, les membres se trouvant au sous-sol et aux étages paient la cotisation minimum et il y a un maximum pour les membres au RDC. Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement à être adopté.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis a tenu une assemblée générale, le 23 septembre 2020, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté le budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, avant la fin du mois de décembre 2020, le budget 2021 de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 50 % de ses revenus anticipés pour l'année 2020. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement inopérante en 2020 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 7 décembre 2020 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement par le conseil d'arrondissement.

Étape subséquente

- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc GUILBAUD-FORTIN
commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-21

Gisèle BOURDAGES
Chef de division par intérim - Urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques

**Dossier # : 1208046006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-18)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST – PLATEAU-MONT- ROYAL, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021, ET IMPOSANT UNE COTISATION À SES MEMBRES (2020-18)

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté la résolution autorisant la constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal, à sa séance du 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal a procédé, le 30 septembre 2020, à l'adoption de son budget 2021, selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal pour l'année 2021 doit atteindre 88 793 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2021, à prendre en charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement prend acte du budget de l'organisme adopté par son assemblée générale et ne lie pas l'arrondissement à ses sources de financement

anticipées;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation pour adoption, à une séance subséquente, d'un règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-11-19 09:57

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208046006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, et imposant une cotisation à ses membres (2020-18)

CONTENU

CONTEXTE

La Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal a tenu son assemblée générale de budget le 30 septembre 2020. Lors de cette assemblée, les membres de la SDC ont adopté le budget de fonctionnement ainsi que le montant des cotisations à percevoir pour l'année 2021. Le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant la cotisation, afin que le Service des finances puisse procéder à sa perception et la remettre à la SDC. L'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) mentionne qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin, la SDC adopte son budget. L'article 458.27 de la même Loi précise pour sa part que le conseil peut approuver le budget ainsi adopté après s'être assuré que toutes les formalités ont été suivies pour son adoption et peut décréter, par règlement, une cotisation dont il détermine le mode de calcul et le nombre de versements.

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 mai 2004, le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16). En vertu de l'article 38 de ce règlement, la cotisation est perçue selon les modalités déterminées par un règlement du conseil d'arrondissement. Malgré le fait que l'article 39 de ce même règlement prévoit que le secrétaire de l'arrondissement perçoit cette cotisation et en fait la remise à la Société, le Service des finances de la Ville de Montréal a accepté de continuer à assumer ces tâches tant que la base sur laquelle est établie la cotisation des membres sera également une base de taxation municipale.

Le présent projet de règlement est donc soumis au conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16) et de l'engagement du Service des finances en regard de l'imposition et de la perception des cotisations des membres des SDC pour l'année 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Depuis la constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, le conseil d'arrondissement a toujours approuvé son budget.

DESCRIPTION

Le budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, se chiffre à 143 793 \$. Pour financer ce budget, la Société demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'imposer des cotisations obligatoires à ses membres totalisant la somme de 88 793 \$.

La SDC Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal utilise comme base de cotisation la superficie, avec un minimum et un maximum, un taux réduit pour les membres aux étages et sur les rues transversales. Aux fins de ce budget, le Service des finances a établi les taux de cotisation qui seront fixés sur la base de cotisation de chaque établissement. On retrouvera les taux dans le règlement joint à ce sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16), la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal a tenu une assemblée générale, le 30 septembre 2020, au cours de laquelle les membres présents et votants ont adopté unanimement le budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'adopter, avant la fin du mois de décembre 2020, le budget 2021 de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal et un règlement sur les cotisations de ses membres, le conseil d'arrondissement priverait la Société de 62 % de ses revenus anticipés pour l'année 2020. Un tel défaut aurait pour effet de rendre la Société de développement inopérante en 2020 et l'empêcherait de promouvoir l'activité commerciale de son territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 7 décembre 2020 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement par le conseil d'arrondissement.

Étape subséquente

- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc GUILBAUD-FORTIN
commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Gisèle BOURDAGES
Chef de division par intérim - Urbanisme

Le : 2020-10-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1202728005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2020-19) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M.,c.O-0.1), afin d'encadrer les occupations permanentes du domaine public.

CONSIDÉRANT que certains de ces empiétements sont en place depuis de nombreuses décennies et ont été autorisés par la Ville lors de la construction;
CONSIDÉRANT que certaines occupations ne font pas l'objet de frais créant ainsi des iniquités;

CONSIDÉRANT que la rénovation cadastrale a eu pour effet de déplacer certaines lignes de cadastres, il est recommandé :

D'adopter le *Règlement (2020-19) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M.,c.O-0.1)*, afin d'encadrer les occupations permanentes du domaine public.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-11-24 08:21

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202728005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2020-19) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M.,c.O-0.1), afin d'encadrer les occupations permanentes du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Il arrive que certaines parties d'un bâtiment ou certaines constructions dans une cour empiètent sur le domaine public. Ces murs, marches, balcons, bâtiments ou autres font l'objet d'un permis d'occupation permanente en vertu du règlement sur les occupations (R.R.V.M., c.O-0.1). Certains de ces empiètements sont en place depuis de nombreuses décennies et ont été autorisés par la Ville lors de la construction. L'application du règlement se fait au moment où le certificat de localisation est porté à notre attention et les frais sont alors applicables peu importe l'année où l'empiètement a débuté. Conséquemment, le propriétaire d'un immeuble ayant une occupation similaire sur une même rue, ou ailleurs, peut ne pas avoir de frais d'occupation si la situation n'a pas été apportée à notre attention, créant ainsi des situations d'iniquités.

Face à ce constat la Division des études techniques a reçu le mandat de procéder à l'analyse de la situation. Le fruit de cette analyse fait ressortir trois éléments principaux. Le premier est en lien avec la rénovation cadastrale qui a débuté sur le territoire montréalais le 1er janvier 1996. Cette rénovation a eu pour but de déplacer certaines lignes de cadastre. Le deuxième élément est le fait que certains empiètements auraient, possiblement, reçu l'acceptation de la Ville à un moment dans l'histoire. Le troisième est en lien avec des exigences d'empiètements émanant de l'arrondissement qui, par le fait même, demande le paiement de loyer d'occupation.

Le présent sommaire vise donc à apporter une modification à la réglementation actuelle afin d'autoriser certains empiètements sur le domaine public sans frais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent amendement vise donc :

- à autoriser gratuitement l'occupation permanente des composantes architecturales d'origine pour les immeubles construits avant le 1er janvier 1996;

- à autoriser gratuitement l'occupation permanente émanant d'une exigence de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les modifications apportées à la réglementation actuelle permettraient d'éviter les iniquités en autorisant sans frais les occupations pour tous les bâtiments ayant été construits avant le 1er janvier 1996 ainsi que pour les demandes d'occupation permanente émanant de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement sera privé d'un revenu de l'ordre de 400 000\$ par année, à partir de 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 Décembre 2020 : avis de motion au règlement

Assemblée spéciale de décembre 2020 : adoption du règlement

Janvier 2021 : autorisation d'empiétement pour les dossiers antérieurs à 1996 (aucun frais).

Année 2021 et 2022 : Vérification de tous les dossiers d'empiétements soumis après 1996

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France PLOUFFE
Agent(e) technique principal(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-17

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1208046008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la réalisation d'activités de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire / Réserver une somme de 625 000 \$ pour sa mise en oeuvre.

DONNER UN AVIS DE MOTION ET ADOPTER LE RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PIGNONS RUE SAINT-DENIS POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE RELANCE VISANT LA REVITALISATION COMMERCIALE DE SON TERRITOIRE / RÉSERVER UNE SOMME DE 625 000 \$ POUR SA MISE EN OEUVRE

ATTENDU QUE le déploiement d'un plan de relance visant la revitalisation commerciale de la rue Saint-Denis contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de son offre commerciale;

ATTENDU QUE le déploiement d'un plan de relance permettra plus spécifiquement de diminuer la rotation de commerces et occuper les locaux vacants, maintenir et susciter l'achalandage pour assurer l'animation sur rue et la vitalité des commerces ainsi que favoriser le maintien et la création d'emplois;

ATTENDU QUE la SDC est habilitée à mettre en oeuvre les activités pouvant composer un plan de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire;

ATTENDU QUE la subvention s'inscrit dans la mise en oeuvre de l'axe 1 (Dynamisation des artères commerciales) du plan d'action en commerce de la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal* ;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial pour la réalisation d'un plan de relance visant la revitalisation commerciale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, lequel est déposé avec le dossier décisionnel, et réserver une somme de 625 000 \$ pour sa mise en oeuvre.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-11-24 07:48

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208046008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la réalisation d'activités de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire / Réserver une somme de 625 000 \$ pour sa mise en oeuvre.

CONTENU

CONTEXTE

Les artères commerciales, à l'échelle montréalaise, font face à de grands défis, alors que s'accroît la compétition de l'offre commerciale des couronnes, que le numérique prend une part de plus en plus importante des achats des consommateurs et que la réglementation municipale permet l'étalement commercial, ce qui fragilise les secteurs établis. La rue Saint-Denis n'échappe pas à ces constats et cette artère présente des difficultés majeures depuis quelques années. Autrefois une artère commerciale de destination reconnue notamment pour ses terrasses, cette artère peine aujourd'hui à attirer les consommateurs de l'extérieur. Cette rue présente également un taux de vacance largement supérieur à l'équilibre du marché (2013 : 12 %, 2016 : 25 %, 2019 : 20% et 2020 : 24%).

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et la Ville de Montréal ont ainsi lancé à l'été 2019 un plan d'action pour la rue Saint-Denis, dans le but de contribuer à la redynamisation de cette rue emblématique. La démarche complète de relance s'étendra sur un horizon de quelques années et nécessitera différentes phases de concertation entre les services de la Ville, de l'arrondissement ainsi qu'avec les partenaires économiques clés comme la SDC rue Saint-Denis et PME MTL.

Afin d'améliorer le rayonnement et l'attractivité de cette rue, il est souhaité d'accorder à la SDC une subvention pour la réalisation d'un plan de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire.

L'article 458.42 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) indique notamment qu'un règlement doit être adopté pour accorder aux SDC des subventions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1096 (13 juin 2018) : approuver le Plan d'action en commerce intitulé « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal*.

CG18 0245 (26 avril 2018) : Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CE18 0491 (28 mars 2018) : Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville.

CA10 25 0276 (7 septembre 2010) : Autoriser la constitution de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis.

DESCRIPTION

La SDC Pignons rue Saint-Denis, dont le budget de fonctionnement a été approuvé par le conseil de l'arrondissement, peut, en présentant une demande de subvention relative à la revitalisation commerciale, obtenir une subvention pour la réalisation d'activités incluses dans un plan de relance et visant la revitalisation commerciale de son territoire.

Le plan de relance de la SDC pourra inclure une série d'activités ou d'installations, temporaires ou permanentes, tels une braderie ou un événement spécial et/ou un plan de mise en valeur par la lumière, ayant pour but de stimuler l'activité commerciale des établissements opérant sur le territoire de la société.

Le montant total des subventions pouvant être accordées à une société est fixé à un maximum de 625 000 \$ en 2021.

JUSTIFICATION

Le déploiement d'un plan de relance visant la revitalisation commerciale contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale.

De plus, d'autres facteurs motivent l'opportunité d'intervenir pour soutenir un plan de relance visant la revitalisation commerciale :

- Diminuer la rotation des commerces et occuper les locaux vacants;
- Maintenir et susciter l'achalandage pour assurer l'animation sur rue et la vitalité des commerces;
- Favoriser le maintien et la création d'emplois.

La SDC est habilitée à mettre en œuvre les activités pouvant composer un plan de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire.

La subvention s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe 1 (Dynamisation des artères commerciales) du plan d'action en commerce de la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier décisionnel, il y a lieu d'autoriser une dépense maximale de 625 000 \$ en 2021. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de la mise en valeur des pôles économiques (Entente 150 M\$)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au cœur des quartiers, la Ville favorise la présence d'établissements commerciaux à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la subvention, il serait impossible pour une SDC de soutenir un plan de relance visant à revitaliser son territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise sanitaire de la Covid 2019 a réduit considérablement les moyens financiers de la SDC et ainsi leur capacité d'intervenir afin de maintenir une saine vitalité économique sur leur territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 7 décembre 2020 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement par le conseil d'arrondissement.

Étape subséquente

- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESHARNAIS, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Marie DESHARNAIS, 18 novembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc GUILBAUD-FORTIN
commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-04

Gisèle BOURDAGES
Chef de division par intérim - Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques